

REPUBLIQUE FRANÇAISE



DEPARTEMENT
DES
PYRENEES-ORIENTALES

Arrondissement de Prades

Canton Vallée de la Tet

Commune d'ILLE SUR TET

**ARRETE PORTANT
DELEGATION DE SIGNATURE POUR UN
AGENT ADMINISTRATIF POUR LA FONCTION
D'OFFICIER D'ETAT-CIVIL**

N° 2022/29

Le Maire d'Ille-sur-Tet

Vu les articles L2122-32 et R 2122-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du 01 octobre 2001 portant titularisation de l'intéressée,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Sont déléguées à Madame Marie-Pierre SYLVESTRE née NICOLAS, les fonctions qui sont énumérées à l'article R2122-10 susdit du Code Général des Collectivités Territoriales et que le Maire exerce en tant qu'Officier de l'Etat-Civil.

ARTICLE 2 :

La présente délégation de fonctions est valable tant qu'elle ne sera pas annulée.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté sera, notamment, transmis au Procureur de la République près du Tribunal de Grande Instance dans le ressort duquel se trouve la Commune.

Fait à Ille sur Tet, le 16 août 2022

Spécimen de la signature du délégataire

Le Maire,

William BURGHOFFER

Le maire : William BURGHOFFER

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de son acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, soit d'un recours Gracieux auprès du Maire, soit d'un recours devant la tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente Notification.

Notifié le

Signature de l'agent :

